

*Direction du personnel, des services
et de la modernisation*

Arrêté du 10 mars 2004 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial à l'inspection générale du travail des transports

NOR : *EQU0410084A*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat, notamment son article 11, second alinéa ;
Vu le décret n° 85-659 du 2 juillet 1985 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'urbanisme, du logement et des transports ;
Vu le décret n° 97-712 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu l'arrêté du 31 mai 1983 portant création d'un comité technique paritaire spécial à l'inspection du travail des transports ;
Vu l'arrêté du 21 février 1984 modifié portant organisation de l'inspection du travail des transports ;
Vu l'arrêté du 14 novembre 2003 fixant les modalités de la consultation du personnel organisée afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;
Vu l'arrêté du 20 janvier 2004 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer suite aux élections du 8 janvier 2004 ;
Vu les propositions de l'inspecteur général du travail des transports et du directeur du personnel, des services et de la modernisation ;
Vu les propositions des organisations syndicales CGT, CGT-FO et SNUTEF-FSU,
Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés respectivement représentants de l'administration et représentants du personnel au comité technique paritaire spécial à l'inspection générale du travail et des transports, les fonctionnaires ci-après désignés :

I. - REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION
Membres titulaires

M. Gouteraux (Alain), inspecteur général du travail des transports, chef de l'inspection générale du travail des transports.
M. Varenne (Serge), directeur du travail hors classe, secrétaire général à l'inspection générale du travail des transports.
M. Proville (Christian), contrôleur général à l'inspection générale du travail des transports.
M. Le Dall (Jean), administrateur civil, chargé du bureau des études, des métiers et des rémunérations, à la sous-direction des personnels administratifs et contractuels, à la direction du personnel, des services et de la modernisation.
M. Schmitt (Hervé), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, au bureau des missions et de l'organisation des services, à la sous-direction du pilotage des services, du budget et du contrôle de gestion, à la direction du personnel, des services et de la modernisation.
Mme Veysseyre (Nadine), attachée principale d'administration centrale, chargée du bureau de la réglementation générale et du personnel, à la sous-direction de la réglementation du personnel, du conseil juridique et du contrôle, à la direction du personnel, des services et de la modernisation.

Membres suppléants

M. Surmely (Patrice), directeur du travail hors classe, à l'inspection générale du travail des transports.
M. Gerlier (Jean-Marc), contrôleur général à l'inspection générale du travail des transports.
M. Pantel (Michel), directeur adjoint du travail, secrétaire général adjoint à l'inspection générale du travail des transports.
M. Billiottet (Serge), attaché principal d'administration centrale, chargé du bureau des personnels administratifs d'encadrement et de la paye, à la sous-direction des personnels administratifs et contractuels, à la direction du personnel, des services et de la modernisation.
M. Georg (Damien), attaché d'administration centrale, au bureau des missions et de l'organisation des services, à la

sous-direction du pilotage des services, du budget et du contrôle de gestion, à la direction du personnel, des services et de la modernisation.

M. Servet (Jean-Paul), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargé du bureau de l'immobilier et du fonctionnement des services, à la sous-direction du pilotage des services, du budget et du contrôle de gestion, à la direction du personnel, des services et de la modernisation.

II. - REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Membres titulaires

Au titre de l'organisation CGT :

Mme Marzive (Nadine), contrôleur du travail.

M. Mauchauffée (Jacques), adjoint administratif.

M. Roupsard (Yves), inspecteur du travail.

Au titre de l'organisation CGT-FO :

M. Porte (François), inspecteur du travail.

Au titre de l'organisation SNUTEF-FSU :

M. Le Gaillard (Jean-Bernard), inspecteur du travail.

Membres suppléants

Au titre de l'organisation CGT :

Mme Geroffroy (Victoire), secrétaire administrative.

Mme Pabois (Isabelle), contrôleur du travail.

Mme Morel (Bérénice), inspecteur du travail.

Au titre de l'organisation CGT-FO :

Mme Sourd (Isabelle), contrôleur du travail.

Au titre de l'organisation SNUTEF-FSU :

M. Douillard (Yan), inspecteur du travail.

Article 2

Le directeur du personnel des services et de la modernisation et l'inspecteur général du travail et de la main-d'œuvre des transports sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 10 mars 2004.

Pour le ministre et par délégation :
Pour le directeur du personnel, des
services
et de la modernisation empêché,
*Le directeur adjoint du personnel,
des services et de la modernisation,*
P. Berg